

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Chute hydro-électrique de Belchamp sur le Doubs à Voujeaucourt (25).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Électrons sarl

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. DE REURE Thibaut, XXXXX

Gérant

RCS / SIRET

51141861800019

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau.	Création d'un tronçon court-circuité de 1,3 km environ.
29. Installations destinées à la production d'énergie hydroélectrique.	Réhabilitation de l'ancienne chute EDF de Belchamp sur le Doubs à Voujeaucourt (25) d'une puissance brute maximale d'environ 1 350 kWh (au module).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La remise en service de l'ancienne chute hydro-électrique de Belchamp nécessite :

- 1/ le curage de la prise d'eau (800 à 1 000 m³ ; à confirmer),
- 2/ la réouverture du canal d'amenée (8 000 à 10 000 m³ de déblais ; à confirmer),
- 3/ la réhabilitation du bâtiment de production (équipements hydrauliques et électriques),
- 4/ le curage du canal de fuite (4 000 à 5 000 m³ ; à confirmer).

Après réhabilitation l'aménagement dérivera, au fil de l'eau, un débit maximal de 44 m³/s, le débit réservé étant égal au minimum au 10^{ème} du module interannuel à la prise d'eau (5,64 m³/s) - débit justifié à partir d'une étude spécifique. Au module (56,4 m³/s), la puissance maximale brute sera de 1 352 kWh (soit une puissance maximale nette de 1 029 kWh). Le productible annuel prévisionnel sera de l'ordre de 6,9 GWh.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de réhabiliter des ouvrages existants (répertoriés à l'inventaire du patrimoine industriel de la région Bourgogne-Franche Comté) et valoriser une ressource significative d'énergie propre et renouvelable tout en respectant l'environnement.

De plus, dans le cadre du projet, la continuité écologique devrait être améliorée (en conformité avec les objectifs de la trame verte et bleue et du PLU de Voujeaucourt).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La durée totale des travaux est de 8 à 10 mois sur une seule année calendaire.

Pour les travaux concernant les ouvrages de prise (curage), le canal d'amenée (réouverture) et du canal de fuite (curage) seront effectués à sec avec la mise en place de batardeaux étanches, le débit du Doubs étant intégralement maintenu dans le lit naturel du Doubs par déversement sur le seuil.

Toutes les mesures de protection des milieux naturels aquatiques et terrestres seront définies en amont et en concertation avec les services de l'État et les usagers éventuels (aires étanches, collecte et traitement des rejets issus des emprises du chantier ...).

Remarque : Les déblais issus des curages et déblaiement seront - a priori - en partie évacués et en partie stockés sur le site (hypothèse en cours de discussion avec la DREAL BFC).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aménagement fonctionnera au fil de l'eau et le débit du prélèvement sera limité à 44 m³/s (78 % du module interannuel à la prise d'eau). Le débit minimum turbinable sera de 2 m³/s, correspondant à un débit en rivière nécessaire minimal de 7,6 m³/s – pour un débit réservé considéré pour l'heure égal au 10^{ème} du module interannuel à la prise d'eau (5,64 m³/s). Le tronçon influencé du Doubs sera d'environ 1 300 m.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Code de l'Environnement (articles L.211.1, L.214-1 à L.214-11).

Loi du 16 octobre 1919 et ses décrets d'application, référencés au Code de l'Environnement et notamment aux articles R214-72 à 85 et aussi dans le Code de l'Énergie (articles L.511-1 et suivants).

Demande cas par cas. Précadrage environnemental.

Demande d'autorisation administrative d'exploiter.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Tronçon court-circuité.	1 300 m.
Débit prélevé maximal (débit réservé minimal).	44 m3/s (5,64 m3/s).
Curage prise d'eau (volume de déblais et surface impactée).	800/1 000 m3 (300 m ²).
Déblaiement du canal d'amenée (volume des déblais et emprise des travaux).	8 000/10 000 m3 (1,25 ha).
Curage du canal de fuite (volume des déblais et emprise des travaux).	3 000 à 5 000 m3 (0,165 ha).

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Chute hydro-électrique de Belchamp
25420 VOUJEAUCOURT

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 6 ° 4 8 ' 0 4 " 482 Lat. 4 7 ° 2 9 ' 1 1 " 616

Point d'arrivée :

Long. 6 ° 4 7 ' 1 3 " 268 Lat. 4 7 ° 2 8 ' 5 6 " 111

Communes traversées :

Rive droite : Arbouans et Courcelles-lès-Montbéliard

Rive gauche : Voujeaucourt

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Blank area for project details and authorization date.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se situe en bordure de la RD 126 et de l'autoroute A36 et est en partie inclus dans un périmètre affecté par le bruit (arrêté 2011-159-0010 du 8 juin 2011 ; arrêté rectificatif 2011-1519-0010 du 3 décembre 2015).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'essentiel du site de Belchamp est inscrit dans la zone humide de "Belchamp" (inventaire DREAL BFC) également référencée dans le PLU de Voujeaucourt. A noter que les abords du canal d'aménée et de la centrale de production (principaux sites de travaux) en sont exclus.

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune de Voujeaucourt (comme ses voisines (Arbouans et Courcelles-lès-Montbéliard) sont couvertes par le PPRI « Doubs – Allan ».</p> <p>Le niveau de risque varie de "faible" à "fort" en se rapprochant du Doubs.</p> <p>La commune ne dispose d'aucun PPRT.</p> <p>PPRI approuvé le 27 mai 2005.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Une partie des déblais à retirer du canal de fuite sont contaminés par des HCT et HAP, leur devenir étant en cours de discussion avec la DREAL BFC.</p>
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Lequel et à quelle distance ?</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Par définition, le prélèvement sera temporaire avec restitution des eaux environ 1 300 m en aval (TCC). Le débit prélevé n'excédera pas 44 m ³ /s (78 % du module). Le TCC sera soumis passagèrement à un régime de débit réservé (au minimum M/10) justifié à partir de mesures et analyses spécifiques.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux excédentaires seront soit stockés sur place, soit évacués (en cours de discussion avec la DREAL BFC).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase de chantier pourra être source de dérangement de la faune locale mais des mesures de réduction et d'accompagnement sont d'ores et déjà envisagées. Les emprunts seront précisément quantifiés et qualifiés par une étude spécifique (FF). Pour la phase d'exploitation, le principal risque concerne le débit réservé dont le dimensionnement sera justifié par des mesures et analyse spécifiques. Par contre, la continuité écologique devrait être améliorée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise des travaux affecte des terrains considérés comme zone humide. A contrario, ces espaces ne sont pas inscrits, ni référencés aux inventaires écologiques de type ZNIEFF ou Natura 2000, les plus proches se situant à environ 5 km.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En l'état actuel de définition du projet, l'emprise (temporaire et permanente) des travaux peut être estimée à : 1/ à 1,25 ha (sur une superficie totale de 10 ha) pour le recreusement du canal d'amenée ; 2/ 0,165 ha (sur une superficie totale de 1,1 ha), pour le curage du canal de fuite.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est exposé à un risque d'inondation : aléa "fort" en bordure du Doubs ; aléa "faible" en bordure de la RD 126 (PPri du Doubs et de l'Allan).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Présence de matériaux pollués par les HCT et les HAP en tête du canal d'amenée.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de chantier, le projet pourrait induire une augmentation locale et passagère du trafic (engins de chantier).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase de chantier, la circulation des engins et les travaux peuvent être source de "nuisances" sonores (sans commune mesure avec le bruit généré par la circulation sur la RD 126 et l'A36).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux de déblais du canal d'aménée sont en partie pollués et leur devenir est en cours de définition avec la DREAL BFC.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Après remise en service de la chute de Belchamp – qui créera un TCC 1,3 km, le niveau d'équipement passera à 9,1 % contre 2,7 % actuellement (chute d'Audincourt [TCC = 0,1 km] ; chute de Mathay [TCC = 0,4 km]).

En revanche, il n'y a pas d'effet cumulé à long terme sur les usages, la faune, ou la flore. Par ailleurs, le projet devrait améliorer la continuité écologique.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Voir les chapitres 6 et 7 du document de "Précadrage environnemental" joint.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

*Impacts clairement identifiés et très localisés - (Solution connues et déjà proposées)
 Enjeux environnementaux globalement très positifs -
 Cours d'eau non classé → Hydroélectricité encouragée
 ⇒ Dispense d'évaluation environnementale*

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Dossier de "Précadrage environnemental" comprenant : <ul style="list-style-type: none">- l'identification du pétitionnaire (§ 1),- le cadre réglementaire (§ 2),- la présentation du projet (§ 3),- l'état initial du site et de son environnement (§ 4 ; sur la base des données bibliographiques disponibles essentiellement),- les enjeux environnementaux (§ 5),- les impacts prévisibles (§ 6),- les mesures "ERC" (§ 7),- un tableau de synthèse (§ 8).

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Gray

le,

6/7/2020

Signature

